

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de LA FLAMENGRIE, s'est réuni, en séance publique ordinaire, dans la salle de la mairie, le 25 Février 2019 sur convocation du Maire.

Etaient présents : N. MEURISSE, S. BAUDRILLARD, A. MARLETTE, C. GEORGES, O. CAPLAIN, Q.VANDENBROECKE, S. CUISSET, J-P. LEJEUNE, T. DUPONT-GRAINBORGE, A. THIEFAINE

Absents excusés : C. HARDY, A. ROUSSEAU

Absents : S. FOURDRIGNIER, A. FILLION, C. LEBRUN

Secrétaire de séance : A. MARLETTE

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018 est lu et approuvé à l'unanimité.

1 - Approbation du compte de gestion 2018 (n°01-2019)

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Comptable a bien rempli sa mission.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur à sa comptabilité administrative, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - Vote du compte administratif 2018 (n° 02-2019)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Serge BAUDRILLARD, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Mme Nicole MEURISSE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2018 et s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<u>DEPENSES</u> <u>ou DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENTS</u>	<u>DEPENSES</u> <u>ou DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENTS</u>	<u>DEPENSES</u> <u>ou DEFICIT</u>	<u>RECETTES</u> ou <u>EXCEDENTS</u>
Résultats reportés		241 480,64		10 377,53		251 858,17
Opérations de l'exercice	639 863,83	748 379,13	148 471,96	52 060,36	788 335,79	800 439,49
TOTAUX	639 863,83	989 859,77	148 471,96	62 437,89	788 335,79	1 052 297,66
Résultats de clôture		349 995,94	86 034,07			263 961,87
Restes à réaliser			27 000,00	31 325,56		4 325,56

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

3 - Projets d'investissements à réaliser en 2019

Le Conseil Municipal a dressé la liste des investissements à réaliser en priorité en 2019 :

- Réfection des trottoirs sur la RN2 en centre bourg
- Pose de bordures de trottoirs et de caniveaux Rue d'Haudroy
- Réfection de l'assainissement de la salle des fêtes

4 - Demande de subvention DETR pour travaux de réfection de trottoirs sur la RN2 en centre bourg (n°03-2019)

Le Conseil Municipal,

- considérant que les travaux de réfection de trottoirs sur la RN2 sont susceptibles de donner lieu à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019,
- considérant que les trottoirs sur la RN2 de l'église à la place Simone Caplain sont en mauvais état à cause des multiples travaux effectués.
- considérant que ces trottoirs sont fréquemment empruntés par les élèves de l'école et justifient une réfection pour leur sécurité.
- prend connaissance du devis établi par la société GOREZ d'un montant de 33 883 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux de réfection de trottoirs sur la RN2 et sollicite de l'Etat, dans le cadre d'opérations de voirie, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, égale à 25 % du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Le plan de financement retenu est le suivant :

FINANCEMENT

- Montant total de l'opération (T.T.C.) :	40 659,60 €
- Subvention APV 2019 (55%) si accordée :	18 635,65 €
- Montant de la subvention DETR (si 25 %) :	8 470,75 €
- Participation communale :	13 553,20 €

5 - Demande de subvention DETR pour travaux d'assainissement à la salle des fêtes (n°04-2019)

Le Conseil Municipal,

- considérant que les travaux de réfection de l'assainissement de la salle des fêtes sont susceptibles de donner lieu à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2019,
- Considérant que l'assainissement de la salle des fêtes n'est pas conforme et que les réseaux sont régulièrement bouchés.
- Considérant que la salle des fêtes est utilisée en permanence pour la cantine et est très souvent louée le weekend.
- prend connaissance du devis établi par la société EIFFAGE d'un montant de 3440,25 € HT et AS Terrassement d'un montant de 2938 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les travaux de réfection de l'assainissement de la salle des fêtes et sollicite de l'Etat, dans le cadre d'opérations de Travaux (tous types), une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, égale à 45 % du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Le plan de financement retenu est le suivant :

FINANCEMENT

- Montant total de l'opération (T.T.C.) :	7 066,30 €
- Montant de la subvention DETR (si 45 %) :	2 870,21 €
- Participation communale :	4 196,09 €

6 - Proposition de cession de terrain (n°05-2019)

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'un habitant de la commune d'acheter une partie d'un chemin rural dit « Ruelle Gervais » longeant sa propriété d'une contenance d'environ 500 m² pour des raisons professionnelles, le PLU actuel ne lui permettant pas l'extension de ses bâtiments sur son terrain.

La vente de cette parcelle nécessite de désaffecter le chemin rural et ensuite lancer une procédure d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition. Le terrain sera proposé au tarif de 7,50 € le m², hors frais de notaire et de géomètre.

Mme Le Maire informera l'intéressé de cette décision et demandera son accord pour ensuite lancer la procédure qui fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

7 - Questions diverses

Mme le Maire évoque les multiples dégradations faites par des individus dans la commune (carreaux cassés à l'église, panneaux de protection cassés à la maison appartenant à la commune au 40 RN2 afin de pouvoir y pénétrer ainsi que des murs de briques abîmés). La gendarmerie est informée afin d'effectuer des surveillances.

La séance est levée à 21h00.